

COMMUNIQUE DE PRESSE

Découvrez les 21 lauréats du 1^{er} Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « *Logistique Urbaine Fluviale Axe Seine* »

La Métropole du Grand Paris, la Mairie de Paris, la Métropole Rouen Normandie, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, HAROPA PORT et Voies Navigables de France (VNF) se réjouissent d'annoncer ce jour la liste des 21 lauréats du 1^{er} appel à manifestation d'intérêt pour développer une logistique urbaine fluviale et décarbonée sur l'Axe Seine. 32 sites sont concernés.

« *L'essor du fret fluvial constitue une opportunité majeure pour répondre au défi climatique et environnemental, comme alternative au transport routier. La logistique urbaine fluviale décarbonée doit prendre toute sa place dans nos communes de l'Axe Seine. La réponse riche et innovante du tissu économique nous encourage à continuer et à renforcer le travail de l'Entente Axe Seine qui prouve encore une fois toute sa pertinence* », déclarent Patrick OLLIER, Anne HIDALGO, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL et Edouard PHILIPPE, les quatre maires-présidents partenaires de l'Entente Axe Seine.

▪ Rappel : un partenariat inédit des acteurs de l'Axe Seine

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « *Logistique Urbaine Fluviale Axe Seine* » est une initiative pilotée par la Métropole du Grand Paris, dans le cadre d'un **partenariat inédit** avec la Ville de Paris, la Métropole Rouen Normandie, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, HAROPA PORT et Voies navigables de France (VNF), avec l'accompagnement de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR). Cet AMI vise à **promouvoir le transport fluvial comme alternative au transport routier, et à favoriser des solutions innovantes de livraison décarbonée du dernier kilomètre**. Il s'adressait à tous les opérateurs économiques concernés par ces enjeux.

▪ 21 manifestations d'intérêt retenues, 32 sites concernés

Des réponses riches sur l'ensemble du périmètre concerné : 21 lauréats sont sélectionnés. 17 concernent la Métropole du Grand Paris, 6 la Métropole Rouen Normandie et 5 Le Havre Seine Métropole, confirmant ainsi la **pertinence très forte de l'approche Axe Seine**. Les 21 manifestations d'intérêt retenues concernent un ou plusieurs sites de l'AMI. 2 concernent les trois métropoles.

Conformément au règlement de l'AMI, l'ensemble de ces lauréats se verra mettre à disposition les ressources suivantes :

- Un réseau de **32 sites** pouvant accueillir les projets des candidats ;
- Un **accès aux Appels à Projets des sites amodiabiles** lancés durant l'automne 2022 et aux procédures d'attribution des autres sites ;
- Un **accompagnement technique** des porteurs de projets par des experts en logistique ;
- Des **actions de communication inédites** pour promouvoir les projets et les lauréats.

La remise des prix de l'AMI « Logistique Urbaine Fluviale Axe Seine » aux lauréats se déroulera le 18 octobre 2022 à midi dans le cadre du Sommet de l'Axe Seine organisé par le Journal du Grand Paris et le Journal de l'Axe Seine.

▪ **Liste des lauréats de l'AMI « Logistique Urbaine Fluviale Axe Seine » :**

- COALIS	- Groupement SOGESTRAN / Véolia / Tout en Vélo
- Groupement Fluviofeeder / Douvet Logistics	- Rouen
- FLUDIS	- IKEA
- Groupement SCAT / STDN – STTO	- CEMEX
- TOWT	- Groupement FIBOIS / AREC / DALKIA / IDEX / INOE / NSF2A
- Transport Duboc	- Groupement Milliet BBC / DILIGO / TGW
- Cluster Logistique Urbaine	- Groupement Providentiel Coquillages / L'Equipage / Love Your Waste / Dem Terria
- Société Fluviale de Logistique	- Urban Logistic Solutions
- Greenriver Cruises	- Groupement Circoé / Neac Industry / Cybleo / Batai-Log
- BEERLINK	- Communauté Portuaire de Paris
- AMAZON Logistics	- Comptoir Dionysien

RAPPEL DU CALENDRIER DE L'AMI « Logistique Urbaine Fluviale Axe Seine »

Phase 1 – d'avril à septembre 2022 : lancement de l'AMI pour sélectionner des idées innovantes en matière de logistique urbaine fluviale et décarbonée ;

Phase 2 – automne 2022 : lancement d'appels à projets (AAP) et des autres procédures d'attribution, qui serviront à mettre en place de manière opérationnelle les projets sélectionnés en phase AMI.

LE JURY :

- **Métropole du Grand Paris**, représentée par Jean-Michel GENESTIER, Maire du Raincy, Conseiller de la Métropole du Grand Paris délégué à la logistique métropolitaine,
- **Ville de Paris**, représentée par Pierre RABADAN, Adjoint à la Maire de Paris en charge du Sport, des Jeux Olympiques et Paralympiques et de la Seine,
- **Métropole Rouen Normandie**, représentée par Hugo LANGLOIS, Conseiller délégué à la protection, valorisation et gestion de la Seine,
- **Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole**, représentée par Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Vice-Président en charge de la Transition énergétique et de l'économie circulaire,
- **HAROPA PORT**, représenté par Antoine BERBAIN, Directeur général délégué de HAROPA PORT,
- **Voies Navigables de France (VNF)**, représenté par Dominique RITZ, Directeur territorial du Bassin de la Seine et Loire aval

[Pour en savoir plus : consulter la page dédiée sur le site de la Métropole du Grand Paris.](#)

Contacts presse :

Métropole du Grand Paris : Claire BOUCHER / 07 63 66 47 51 – presse@metropolegrandparis.fr